



CSE du 28/11/2024

INFORMATIONS DIRECTION

Intérimaires/Embauches:

79 intérimaires présents fin novembre.

Intéressement:

A fin octobre, la prime d'intéressement 2024 s'élève à 1 252 €.

Lors de la réunion sur l'accord sur l'intéressement nous avons signalé que l'augmentation de 100€ était insuffisante car la prime serait inférieure à celle de l'année dernière. Nous ne nous sommes pas trompés une fois de plus.

Production 2024-2025:

A ce jour, le volume de production pour 2024 est de 36 007 moteurs, le volume prévisionnel de production de 2025 est de 36 022 moteurs.

Entretiens Annuels 2024:

1025 entretiens ont été réalisés soit 91%.

Nous sommes intervenus lors de cette réunion afin que la direction nous confirme que tous les salariés mutés de l'usinage, pour cause de réorganisation, ne soient pas mutés au montage tant qu'il y a des postes au démontage et des intérimaires. La direction confirme notre demande.

Prochains CSE Ordinaires :

CSE ordinaire Jeudi 19 Décembre 2024 à 9h.

Programmation moteur/jour Mois de décembre :

C8/C9 = 12

C10/C11/C13/XC13 = 137

TOTAL : 149

PR / CKD (Tous types)

Mois de décembre :

Arbres à cames : 694

Vilebrequins : 712

Culasses : 187

Bielles : 136

Blocs : 2

MOTEURS DELIBERES

Fin octobre:

3146 moteurs

VOLUME TOTAL

Fin octobre 2024 :

32 828 moteurs

TRANSPORTS SPÉCIAUX

octobre :

45 411€

TOTAL :

171 642 €

Une force
à vos côtés

Questions CGT

Bancs d'essai XC13 :

Nous vous demandons de remettre en place les tests d'endurance aux bancs d'essai service prototypes afin d'assurer un développement correct du XC13 pour éviter ce qu'on voit actuellement.

Rép. Direction : «*Les tests sont fait mais pas tous sur notre site nous nous battons pour faire revenir les tests à Bourbon Lancy.*»

Au vu de la réponse de la direction nous nous étonnons de tous les problèmes rencontrés sur le XC13.

Congés :

Nous vous demandons de faire une information générale sur la pose d'un congé pour le 03 Janvier 2025.

Rép. Direction : «*Nous allons le faire.*»

Cabinet d'expertise :

Avez-vous transmis l'ensemble des documents demandés par le cabinet d'expertise « Emergence » ?

Rép. Direction : «*Certains documents ne sont pas disponibles mais tous les documents en notre possession ont été transmis.*»

Organigramme :

Après vérification sur le serveur IVECO, nous constatons que le bureau de Madame FRANCOIS BARETTA est indiqué à Bourbon-Lancy. Serait-elle en télétravail à 100% alors qu'elle l'interdisait ?

Rép. Direction : «*Madame François Baretta va quitter l'entreprise.*»

Cela fait 4 mois que tout le monde est au courant mais fallait pas le dire.

Chauffage :

Nous vous demandons de mettre en place une procédure correcte pour le redémarrage du système de chauffage avant l'arrivée du froid ?

Rép. Direction : «*Ce sera fait.*»

Etamic :

Nous vous demandons de remettre en état de fonctionnement tous les Etamics sur le secteur usinage.

Rép. Direction : «*Nous sommes en train de le mettre en place.*»

Mi-temps thérapeutique :

Pour quelle raison les mi-temps thérapeutiques sont-ils systématiquement refusés dans certains secteurs et ce malgré l'avis favorable du médecin du travail ?

Rép. Direction : «Nous ne sommes pas contre mais pour des raisons de production il faut 2 salariés en mi-temps thérapeutique dans le même service. Nous allons travailler sur le sujet pour permettre de mieux l'appréhender.»

Réfèrent handicap :

Suite à la nomination du nouveau réfèrent handicap, nous vous demandons de faire un affichage avec ses coordonnées.

Rép. Direction : «Cela a été fait.»

Nous avons envoyé nos questions le vendredi 22 novembre et suite à la réception de celles-ci le service RH a diffusé l'information le lundi 25 novembre.

Repas alternants :

Vu l'article concernant les alternants fait par Monsieur le directeur et suite à la nouvelle loi concernant les CROUS, nous reformulons notre demande : Repas à 1€ pour les alternants et le reste à charge pour la direction.

Rép. Direction : «Ce n'est pas prévu pour le moment.»

Application nouveau barème unique :

Avez-vous une réponse concernant notre demande envoyée par mail le mardi 19 novembre 2024 ?

Rép. Direction : «Vous aurez les éléments fin de semaine ou début de semaine prochaine.»

Notre mail concerne les rémunérations minimums annuelles de la convention collective qui au regard des documents NAO sont supérieures aux rémunérations de certains salariés. Si vous êtes concernés la direction devra vous faire un rappel sur salaire de l'année et une remise à niveau du salaire de base plus complément. Nous avons déjà informé notre DRH en CSE de mars mais comme à son habitude... Aucune réponse.

La CGT

Le 28 Novembre 2024

La CGT FPT BLY

Portable : 0634106092

Mail : cgt_fpt_bly@orange.fr